De : Presidence
Envoyé : vendredi 5 août 2011 11:30
À : Presidence de Conseil Départemental; Presidence de Conseil Régional
Cc : xx
Objet : A l'attention des Présidents de CDOI et de CROI : situation financière de votre CDOI ou CROI
Importance : Haute

Madame, Monsieur le Président,

Chère consœur, cher confrère,

Comme vous le savez, l'Ordre a obtenu de notre banque un report de l'exigibilité de sa créance au 1er septembre 2011 qui nous donne une période d'un mois, jusqu'au 30 août, pour étayer et présenter le plan de restructuration. Ce plan doit convaincre notre financeur de conserver sa confiance envers l'Ordre national des infirmiers et garantir la pérennité de notre institution. Depuis que j'assume l'intérim de la présidence je me consacre activement à la préparation de cette échéance.

Mais je me dois de consacrer également du temps pour entendre vos préoccupations de présidents de conseils départementaux ou régionaux et pour y apporter les réponses les plus adaptées, c'est-à-dire celles qui vous rassureront sur notre situation et celle de vos structures locales.

Les difficultés financières contre lesquelles l'Ordre se bat sont connues mais elles prennent une acuité très légitime lorsqu'elles touchent votre conseil, celui dont vous avez la responsabilité quotidienne. Plusieurs d'entre vous s'en sont ouverts à moi et je souhaite vous apporter à tous des informations et une assistance, avec l'appui des experts au sein de l'équipe du CNOI.

Pour l'instant, vos préoccupations sont principalement de trois ordres : la question du paiement de votre loyer, celle de l'état de votre compte bancaire, enfin celle de votre responsabilité en cas de cessation de paiement de l'Ordre, qui n'est pas une hypothèse à négliger.

•· Le paiement de votre loyer :

Les situations des CDOI et CROI sont à cet égard très disparates. Certains ayant réglé leur loyer pour plusieurs mois ne sont pas concernés à court terme. Mais d'autres voient une échéance arriver ou sont déjà en retard de paiement. En cas de difficulté de paiement du loyer, il n'est pire situation que celle de rester muet et de ne pas prendre les devants pour prévenir son bailleur. Si vous ne l'avez déjà fait, par écrit ou par téléphone, je vous propose ci-joint une lettre-type que vous pouvez adresser immédiatement à votre bailleur afin de lui faire état de votre difficulté

passagère et demander un délai de règlement.

J’ai la préoccupation première de pouvoir régler les salaires du mois d’août, cependant j’ai conscience que nous ne pouvons pas ne pas consentir d’effort financier pour certains CDOI ou CROI qui se trouvent déjà relancés par leur bailleur. A cette fin, je vous informe que nous mettons tout en œuvre pour disposer d’une trésorerie suffisante afin d’être à même de fournir aux conseils dans le besoin les sommes nécessaires aux règlements de leurs loyers. Pour cela nous devons compter sur la solidarité entre les conseils. Certains disposant de trésoreries largement suffisantes pour payer leurs propres factures peuvent aisément en faire remonter une partie au CNOI qui se chargera immédiatement de la reverser aux CDOI et CROI nécessiteux. Nous invitons à nouveau les CDOI et CROI très créditeurs à effectuer ce geste de solidarité. Plusieurs d'entre eux l'ont déjà fait et nous les en remercions vivement. Ainsi, nous pourrons disposer dans le courant de la semaine prochaine des sommes utiles au règlement des loyers des CDOI et CROI en difficulté.

•· L’état de votre compte bancaire :

Certains présidents s’inquiètent légitimement des découverts du compte bancaire de leur conseil et, parfois, des rappels de leur gestionnaire de compte. Là encore, si nous disposons la semaine prochaine de moyens suffisants nous aiderons ces CDOI et CROI dans le comblement de leur découvert. Là encore, la solidarité entre conseils doit jouer.

Attention, nous vous rappelons que les cotisations ordinales ne sauraient légalement être encaissées localement. Ceci serait en effet illégal puisque l’article L4312-7 du Code de la santé publique dispose que « Le conseil national fixe le montant de la cotisation versée à l'ordre par toute personne inscrite au tableau. Il répartit le produit de cette cotisation, entre les conseils en fonction de leur charge, en précisant la part consacrée au fonctionnement des chambres disciplinaires. » S’octroyer directement le produit des cotisations ordinales constituerait donc une faute de gestion passible de poursuites. Je vous demande donc instamment de faire remonter au CNOI tous les chèques de cotisations reçus.

En cas de difficulté avec votre banque, nous vous proposons également une lettre-type que vous pouvez adresser afin de demander sa compréhension.

•· La question de la responsabilité du dirigeant en cas de cessation des paiements :

C’est également légitimement que nombre d’entre vous s’inquiètent de l’éventualité de la mise en cause de leur responsabilité personnelle en cas de cessation des paiements de l’Ordre débouchant sur une liquidation judiciaire. C’est pourquoi j’ai demandé à notre direction juridique d’élaborer une note succincte à votre attention visant à vous apporter l’information utile sur ce point et propre à vous rassurer sur cet aspect.

J’espère que ces informations et cette assistance vous seront utiles et seront propices à vous rassurer. J’ai conscience que la période actuelle est source d’anxiété pour vous ainsi que pour votre personnel mais je voudrais vous assurer que je suis à vos côtés et que vous pouvez compter sur moi.

Bien confraternellement

Didier BORNICHE

Président par intérim

Lettre-type aux bailleurs des CDOI-CROI - demande de délai

Bailleurs

« **Ville** », le « **JJ/MM/AAAA** »

Envoi par lettre recommandée avec A.R.

Envoi par mail ce jour

Réf :

Objet : Demande de délai de paiement du loyer

Madame, Monsieur,

L'Ordre national des infirmiers, dont le Conseil que je préside est le représentant au niveau du département/de la région, connaît actuellement des difficultés financières passagères.

En effet, notre organisme chargé de missions de service public est financé par les seules cotisations obligatoires que les infirmiers doivent verser au mois de mai de chaque année. Or, le recouvrement de ces cotisations a présenté des difficultés, accentuées par la période estivale, qui placent l'Ordre dans une situation de difficulté financière ne permettant pas de manière très temporaire d'honorer le **(ou les)** loyer**(s)** du **(des)** mois de **« mois ».**

Je vous prie sincèrement de nous excuser de ce retard et vous indique que ces difficultés devraient cesser dès le mois prochain nous permettant de régulariser auprès de vous notre situation dans les meilleurs délais.
Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir accorder au Conseil **départemental/régional** de l'Ordre des infirmiers de **« département »/ « région »** un délai de paiement **du loyer/des loyers** au mois de septembre 2011.

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

« Prénom - nom »

Président(e) du Conseil **départemental/régional** de l'ordre des infirmiers

Lettre-type à la banque des CDOI-CROI - découvert occasionnel

Banque

« **Ville** », le « **JJ/MM/AAAA** »

Envoi par lettre recommandée avec A.R.

Envoi par mail ce jour

Réf :

Objet : Demande de découvert occasionnel - situation exceptionnelle

Madame, Monsieur,

L'Ordre national des infirmiers, dont le Conseil que je préside est le représentant au niveau du département/de la région, connaît actuellement des difficultés financières passagères.

En effet, notre organisme chargé de missions de service public est financé par les seules cotisations obligatoires que les infirmiers doivent verser au mois de mai de chaque année. Or, le recouvrement de ces cotisations a présenté des difficultés, accentuées par la période estivale, qui placent l'Ordre dans une situation de difficulté financière produisant un découvert très occasionnel de notre compte courant.

Je vous prie sincèrement de nous excuser de cette situation et vous indique que ces difficultés devraient cesser dès le mois prochain nous permettant de régulariser auprès de vous notre situation dans les meilleurs délais.

En effet, notre Conseil national a engagé une discussion avec le siège du Groupe BPCE afin de trouver une solution amiable à cette difficulté. Elle doit aboutir le 30 août prochain.

Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir accorder au Conseil **départemental/régional** de l'Ordre des infirmiers un découvert très occasionnel jusqu'au courant du mois de septembre.

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

« Prénom - nom »

Président(e) du Conseil **départemental/régional** de l'ordre des infirmiers